



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à CMA France

+ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☐ oui

☒ non

+ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.



→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.



→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

☒ oui ☐ non

→ Le personnel connaît le matériel

☒ oui ☐ non



Contact : ARNAUD HIBON 01 44 43 10 00



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



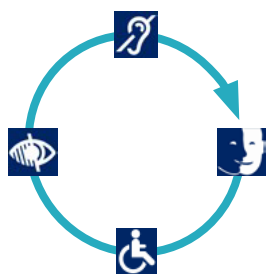
☒ sur le site internet

N° SIRET : 187 500 046 00011

Adresse : 12 avenue Marceau - 75008 PARIS



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à CMA France
12 AVENUE MARCEAU – 75008 PARIS

CMA France est l'établissement public
national fédérateur du réseau des
chambres de métiers et de l'artisanat (CMA).



Horaires d'ouverture : 8h30 à 17h30 sans
interruption du lundi au vendredi.

Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son
accueil aux différentes personnes en situation de
handicap.

Tous les matériels de sécurité et d'accès font l'objet de
vérifications périodiques et entretenus régulièrement.

Contact : 01 44 43 10 00 M. Hibon ou M. Makosso

Ce registre d'accessibilité est consultable à l'accueil et
sur notre site internet :

https://www.artisanat.fr/system/files/medias/file/2023/01/Registre_public_d_accessibilite.pdf



N° SIRET : 187 500 046 00011





Accessibilité de l'établissement



L'entrée de l'établissement est accessible par une double porte à ouverture automatique.
Une sonnette spécifique est disponible pour prévenir l'accueil qui pourra intervenir et assister toute personne nécessitant un accompagnement.

L'accueil se trouve dans le hall, avec une nouvelle porte à ouverture automatique.
Les étages accueillant du public sont au 1^{er} et 2^{ème} sous-sol, RdC et 1^{er} étage.
Tous ces niveaux sont accessibles par un ascenseur.
Des sanitaires aux normes PMR sont disponibles au 1^{er}, RdC et 1^{er} sous-sol.

Pour chaque manifestation organisée dans notre auditorium, un vigile sera toujours présent à l'entrée pour un éventuel accompagnement ou orientation.



Une place de stationnement réservée se trouve juste devant le bâtiment, sur le même trottoir.



✓ 1. Principes généraux (conformes à GN8)

1. Priorité à l'assistance humaine

- Des personnels formés doivent être identifiés et disponibles pour aider l'évacuation.
- Les procédures doivent être claires, testées et connues de tous.

2. Information et signalisation adaptées

- Messages visuels, sonores et tactiles.
- Panneaux d'orientation simples.

3. Utilisation de zones de mise à l'abri temporaire

- permet d'attendre l'intervention des secours lorsque l'évacuation immédiate n'est pas possible.

4. Moyens matériels complémentaires (non obligatoires mais utiles)

- Chaises d'évacuation, planches, harnais, etc.
- Systèmes d'alerte individuelle adaptés.

✓ 2. Solutions par type de handicap

A. Handicap moteur

Objectifs : déplacer la personne en sécurité en cas d'incapacité à franchir les escaliers ou obstacles.

Solutions humaines

- **Équipes de guides/aidants identifiés (binôme minimum) :**
 - Un pour soutenir / guider la personne
 - Un pour sécuriser le trajet et l'environnement
- **Formation spécifique :**
 - Manipulation sécurisée des fauteuils
 - Techniques de portage en urgence

Techniques d'évacuation

- **Accompagnement jusqu'à une zone de mise à l'abri** en cas d'impossibilité de rejoindre la sortie.
 - **Aide dans les circulations horizontales** (couloirs, franchissement de seuils).
 - **Utilisation de matériel** en complément de l'aide humaine (si disponible) :
 - chaise d'évacuation (pour escaliers)
 - planche de transfert
-

B. Handicap auditif

Objectifs : assurer la bonne réception des alertes et l'orientation jusqu'à la sortie.

Solutions humaines

- **Guide affecté** pour :
 - informer visuellement
 - guider physiquement
 - rassurer
- **Communication adaptée** :
 - gestes simples, pictogrammes, écrits courts
 - contact visuel avant de donner une instruction.

Dispositifs complémentaires

- Flash lumineux en plus de l'alarme sonore
 - Vibrateurs d'alerte individuels (optionnel)
-

C. Handicap visuel

Objectifs : accompagner sans créer de panique ou de désorientation.

Solutions humaines

- **Prise de bras ou guidage en contact léger** (main sur l'avant-bras).
- **Indications verbales précises** :
 - « nous allons avancer », « un escalier descend », « une porte à droite », etc.

- **Maintien d'un contact verbal constant.**

Techniques

- Prévoir des parcours tactiles simples (si existants).
 - Chef d'équipe formé au **guidage sécurisé**.
-

D. Handicap mental, cognitif ou psychique

Objectifs : éviter la panique, simplifier les consignes, favoriser l'accompagnement individualisé.

Solutions humaines

- **Accompagnement par une personne connue**, si possible.
- **Consignes simples et courtes :**
 - « Suivez-moi », « On sort par ici », « Nous allons en sécurité ».
- **Ton rassurant** et gestes démonstratifs.

Organisation

- Prévoir **zones calmes de regroupement**.
 - Identifier à l'avance les personnes ayant des difficultés de compréhension.
-

E. Troubles du langage ou de la communication

Solutions humaines

- Utilisation de **pictogrammes** ou écrits très simples.
 - Possibilité de communiquer via smartphone (texte).
 - S'assurer de la compréhension par un **geste d'accord**.
-

3. Organisation humaine spécifique (obligation GN8)

A. Désignation d'équipes dédiées

- "Équipiers d'aide à l'évacuation des personnes handicapées" ;
- En renfort des équipiers de seconde intervention ;

B. Formation obligatoire

- Reconnaissance des handicaps.
- Techniques de guidage et portage.
- Utilisation du matériel d'évacuation.
- Exercices réguliers.

C. Exercices d'évacuation adaptés

- Validation des parcours.
- Vérification de la disponibilité des aidants.

4. Zones de Mise à l'Abri / Espaces d'Attente Sécurisés (EAS)

En conformité avec le règlement de sécurité :

- Accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Repérables et signalées.

Les équipes doivent savoir **quand privilégier l'évacuation immédiate** ou **quand orienter vers une ZMA**.

5. Synthèse opérationnelle

Type de handicap	Solution humaine prioritaire	Matériel / aide	Procédure
Moteur	Portage assisté / guidage	Chaise d'évacuation	EAS si escalier
Auditif	Communication visuelle / guide	Flash	Parcours clair
Visuel	Guidage physique	Main courante	Description orale
Cognitif	Accompagnement rassurant	Pictos	Parcours simplifié
Communication	Supports visuels	Smartphones	Validation compréhension
